



POLITIQUE TARIFAIRE

FÉDÉRATION DE WATERPOLO DU QUÉBEC

Version finale du : vendredi, 25 octobre 2019

Table des matières

1.	MÉTHODES DE PAIEMENT :.....	1
1.1	Argent comptant et chèque	1
1.2	Virement bancaire	1
1.3	Carte de crédit et paiement électronique PayPal.....	2
1.4	Virement Interac	2
2.	FRAIS D'ADHÉSION (en vigueur le 1 ^{er} septembre 2019).....	3
3.	FRAIS DE FORMATION ET D'ÉVALUATION	4
4.	FRAIS DE LIGUES ET DE TOURNOIS.....	5
6.	REMBOURSEMENT DES DÉPENSES	6
a)	Frais de déplacement	6
b)	Frais de repas	7

Raison d'être

Cette politique a été créée par Waterpolo Québec dans le but de regrouper dans un même document les frais d'adhésion, de formation et d'évaluation, de ligues et de tournois, les frais de protêt, les frais d'arbitrage ainsi que les amendes pour les retards d'inscription et de paiement, les amendes reliés aux sanctions et finalement le remboursement des dépenses. De plus, cette politique fixe les prix des articles en vente à la boutique officielle de la fédération. Les modifications à cette politique entrent en vigueur dès leur adoption par le conseil d'administration¹.

1. MÉTHODES DE PAIEMENT :

Tous les frais dû à Waterpolo Québec sont payables en argent comptant, par chèque, par virement bancaire, par carte de crédit ou paiement électronique PayPal.

1.1 Argent comptant et chèque

Les paiements en argent comptant et par chèque peuvent être remis en main propre ou envoyé par la poste à l'adresse suivante :

Waterpolo Québec
4545 ave Pierre-De Coubertin
Montréal, QC H1V 0B2

Les chèques doivent être libellés au nom de Waterpolo Québec.

IMPORTANT : Tout chèque émis sans fonds au nom de Waterpolo Québec sera retourné immédiatement au point d'origine et des frais administratifs de 50 \$CAD seront facturés à l'émetteur.

1.2 Virement bancaire

Waterpolo Québec détient ses comptes bancaires chez Desjardins Affaire. Vous pouvez effectuer vos paiements par transfert bancaire.

Institution : 815
Transit : 30015
Compte : 2050391

Ensuite, envoyez un courriel fournissant les informations suivantes à info@waterpolo-quebec.qc.ca :

- Date du paiement
- Personne-contact/responsable
- Nom de l'entreprise ou Nom du client
- Numéro de la facture
- Montant total versé
- Adresse courriel

¹ Exception : les frais d'adhésion entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2018

1.3 Carte de crédit et paiement électronique PayPal

Afin d'accepter les paiements par carte de crédit, nous utilisons la plateforme de paiement électronique PayPal. Afin de faire le paiement, il y a 2 options :

- a) Se rendre sur la page suivante <https://www.paypal.me/wpq>
- b) Utiliser l'outil *Envoyer de l'argent* afin de *Payer des biens ou des services*, à l'adresse suivante : info@waterpolo-quebec.qc.ca
- c) Ensuite, envoyez un courriel fournissant les informations suivantes à info@waterpolo-quebec.qc.ca :
 - Date du paiement
 - Personne-contact/responsable
 - Nom de l'entreprise ou Nom du client
 - Numéro de la facture
 - Montant total versé
 - Adresse courriel
- d) Autres informations nécessaires/pertinentes

1.4 Virement Interac

Afin d'accepter les paiements par virement Interac, voici la procédure à suivre.

- e) Sur le site de votre institution financière, adressez le paiement à info@waterpolo-quebec.qc.ca
- f) Ensuite, envoyez un courriel fournissant la réponse à la question de sécurité que vous aurez choisie à info@waterpolo-quebec.qc.ca

Ce courriel doit aussi inclure les informations suivantes :

- Date du paiement
- Personne-contact/responsable
- Nom de l'entreprise ou Nom du client
- Numéro de la facture
- Montant total versé
- Adresse courriel
- Autres informations nécessaires/pertinentes

2. FRAIS D'ADHÉSION (en vigueur le 1^{er} septembre 2019)

Ces frais sont payables à Waterpolo Québec, ils sont non-remboursables et non-transférables. Ils incluent : la prime d'assurance, l'adhésion à Water Polo Canada, l'adhésion à Waterpolo Québec et la surcharge Sport Sécuritaire.

- Les frais d'adhésion et la surcharge pour le sport sécuritaire seront réévalués pour les saisons prochaines selon les tarifs de Water Polo Canada.

Frais en vigueur		Détails des frais		
Catégorie d'adhésion	Saison 2019-2020	Frais WPC	Frais WPQ	Surcharge Sport Sécuritaire
Club (compétitif)**	300\$	100\$	100\$	100\$
Membre régional annuel	59\$	20.97\$	19\$	19.03\$
Membre régional saisonnier (14U, 12U et 10U seulement)	A : 27\$	A : 7.17\$	A : 15\$	A : 4.83\$
	H : 27\$	H : 7.17\$	H : 15\$	H : 4.83\$
	É : 15\$	É : 7.17\$	É : 3\$	É : 4.83\$
Membre provincial	103\$	20.97\$	63\$	19.03\$
Membre national	125\$	37.53\$	65\$	22.47\$
Membre instruction	11.50\$	3.31\$	5.50\$	2.69\$
Club Programme des Pamplemousses ***	55\$	0\$	55\$	0\$
Moniteur Programme des Pamplemousses	20\$	5\$	11\$	4\$
Athlète Programme des Pamplemousses	11.50\$	5\$	2.50\$	4\$

Les clubs ayant l'adhésion **CLUB (compétitif) qui désirent offrir le Programme des Pamplemousses n'ont pas à changer leur niveau d'adhésion.

***Les clubs ayant l'adhésion **CLUB - PROGRAMME DES PAMPLEMOUSSES** qui désirent participer et/ou organiser des tournois devront changer leur niveau d'adhésion pour l'adhésion **CLUB** avant la participation ou l'organisation de tournois afin d'être en règle et assurés. La différence de prix s'appliquera.

Un membre payant est : un athlète, un entraîneur ou un officiel. Les membres bénévoles doivent être inscrits sur la base de données, mais aucun frais n'est rattaché au membre bénévole.

- La facturation des adhésions actives sur la base de données de Waterpolo Canada sera adressée uniquement aux clubs primaires.
- Le plus haut niveau d'adhésion actif sera facturé.
- Aucun changement ou crédit ne sera accordé pour un membre individuel inscrit dont l'adhésion a été activé.
- Les clubs sont responsables de réclamer les frais auprès de leurs membres inscrits.
- Seul le club primaire est autorisé à changer le niveau d'adhésion d'un membre individuel inscrit.
- Les clubs secondaires, tertiaires ou quatrièmes, qui désirent activer ou augmenter le niveau d'adhésion d'un membre individuel inscrit, doivent obligatoirement en faire la demande au club primaire.

- Les clubs primaires ont la responsabilité de réclamer les frais d'adhésion encourus par ces changements aux clubs secondaires, tertiaires ou quatrièmes.
 - Ex: Le club « B » (club secondaire) demande au club « A » (club primaire) d'augmenter le niveau de l'adhésion d'Olivier de provincial à national, afin qu'il participe aux championnats canadiens avec le club « B ». Les frais d'adhésion national d'Olivier seront facturés par WPQ au club « A » (club primaire) qui, à son tour, facturera la différence de prix entre l'adhésion provinciale et nationale au club « B » (club secondaire).
- Toutes demandes faites à WPQ pour l'ajout d'un club secondaire, tertiaire ou quatrième au profil d'un membre individuel inscrit, doit obligatoirement provenir du club primaire.
- Le club primaire qui désire apporter des modifications aux adhésions de ses membres inscrits doit en faire la demande à WPQ au plus tard 3 jours ouvrables avant le début de l'événement. Aucune demande ne sera traitée si elle est reçue au-delà de ce délai.
 - Ex: Partie le samedi, 3 jours complets avant la date c'est le vendredi, jeudi et mercredi. La demande doit être reçue le mardi au plus tard. Si le vendredi est férié, par exemple, la demande doit être reçue le lundi.

Responsabilités du club:

- S'assurer que tous ses membres soient inscrits en bonne et due forme avec le bon niveau d'adhésion
- S'assurer que les informations personnelles de chaque membre soient exactes.
- Récolter les frais d'adhésions auprès de ses membres
- Communiquer les informations d'adhésion aux membres
- Payer les frais d'adhésion du club et de ses membres lorsque facturé par Waterpolo Québec

3. FRAIS DE FORMATION ET D'ÉVALUATION

- a) Les frais d'inscription sont payables AVANT la date limite d'inscription. Ces frais sont non-remboursables et non-transférables.

Entraîneur	Coût	Officiel	Coût
Formation entraîneur communautaire (minimum 8 participants)	105\$ + taxes	Formation arbitre régional (minimum 8 part. polo inclus)	140\$ + taxes
Formation entraîneur compétitif (minimum 8 participants)	140\$ + taxes	Formation arbitre provincial (minimum 6 part.)	140\$ + taxes
Évaluation entraîneur compétitif	125\$ + taxes	Évaluation	25\$ + taxes
OPTION DÉFI de formation de l'entraîneur communautaire	230\$ + taxes		
OPTION DÉFI de formation de l'entraîneur compétitif	265\$ + taxes		

Afin de tenir une formation d'entraîneur ou d'officiel, un minimum de 8 participants est requis (sauf la formation d'officiel provincial, où le minimum est 6 participants). Si l'organisateur (club, région ou fédération) décide de tenir une formation pour moins de 8 participants, ce dernier sera responsable de combler le manque à gagner pour éviter que la formation soit déficitaire.

Il est possible de « défier » une formation et de passer uniquement l'évaluation. Pour ce faire, le candidat doit en faire la demande officiellement à WPQ. Ceci fait, WPQ remettra au demandeur la trousse de formation afin qu'il puisse se préparer à l'évaluation. Les frais de l'option « défi » sont calculés en additionnant les frais de formation et d'évaluation.

- b) Les honoraires suivants, payables aux formateurs et aux évaluateurs, couvrent la préparation, l'enseignement ou l'évaluation, le suivi administratif, les déplacements et les repas :

Entraîneur		Officiel	
Formateur entraîneur communautaire	30\$/H (max 10H)	Formateur arbitre régional	30\$/H (max11h30)
Formateur entraîneur compétitif	30\$/H (max18H)	Formateur arbitre provincial	30\$/H (max13h30)
Évaluateur entraîneur compétitif (4h x 30\$)	120\$	Évaluateur	25\$ (montant établi par WPC)

Lorsqu'aucun formateur ou évaluateur n'est pas disponible dans un rayon de 100 Km du lieu de l'activité, l'organisateur pourra faire appel à un candidat de l'extérieur de ce rayon. Waterpolo Québec remboursera les frais de transport uniquement, de séjour et de restauration si la situation le justifie.

c) Achat de matériel (au besoin)

Article	Prix
Jeu de cartons rouges/jaunes pour arbitre	7.50\$ + taxes
Sifflet	7.50\$ + taxes
Polo d'arbitre (féminin/masculin)	30\$ + taxes

Payable au moment de l'achat.
Des frais de livraison peuvent s'appliquer.

4. FRAIS DE LIGUES ET DE TOURNOIS

Les frais d'inscription aux ligues et aux tournois organisés par Waterpolo Québec sont payables au moment de l'inscription, au nom de Waterpolo Québec selon les modalités en vigueur. Ces frais sont non-remboursables et non-transférable.

Les frais d'inscriptions seront déterminés préalablement et communiqués directement aux clubs participants, et ce, pour chaque ligue et chaque tournoi afin de tenir compte des réalités administratives et organisationnelles spécifiques à chaque événement.

- Des frais de retard correspondant à 25\$ par jour ouvrable jusqu'à concurrence de 125\$ par infraction, seront facturés à tout club qui ne respecte pas la date butoir d'inscription de l'équipe, d'inscription de la liste de joueurs ou de paiement.

- Ces frais de retard s'additionnent. Par exemple, une équipe qui inscrit son équipe en retard et fait parvenir le paiement en retard sera passible d'une amende de 50\$ pour jour de retard.
- Waterpolo Québec se réserve le droit de refuser l'accès au tournoi à toute équipe qui ne respecterait pas les dates butoirs.

5. HONORAIRES D'ARBITRAGE

- a) À titre de référence, les honoraires d'arbitrage minimums pour les événements sanctionnés par Waterpolo Québec et organisés par les membres collectifs sont les suivants :

Niveau de certification	Salaire
Régional formé ou certifié	16\$ / match
Provincial formé ou certifié	17.50\$ / match
National formé ou certifié	19.50 \$ / match
International (FINA)	23 \$ / match
Arbitre en chef	Selon l'entente de gré à gré

- b) Les honoraires d'arbitrage pour les événements sanctionnés et organisés par Waterpolo Québec sont les suivants :

Ligues	Salaire
Ligue des Pamplemousses	12\$ / match
Ligue régionale québécoise 17U	15\$ / match
Ligue des championnats québécois	24 \$ / match
Tournoi invitation provincial	24 \$ / match

6. REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

- a) Frais de déplacement

Waterpolo Québec remboursera, sur présentation des factures, les dépenses identifiées ci-dessous pour tout employé, membre du conseil d'administration ou représentant mandaté par cette dernière :

- selon l'entente :
 - la location d'un véhicule et l'essence;
 - l'essence seulement;
 - kilométrage selon le tarif en vigueur déterminé par l'Agence du revenu du Canada
 - entente de gré à gré;
- frais de transport en commun : autobus, train, avion, etc;
- les dépenses d'hébergement.

Voici les types déplacements qui seront remboursés par Waterpolo Québec:

- Déplacement des employés selon les règles de Revenu Québec;
- Déplacement des membres du CA résidant dans un rayon de plus de 30 Km du lieu des réunions ou du lieu où ils doivent se rendre à des fins de représentation;

b) Frais de repas

Les frais de repas lié à la participation d'un employé de Waterpolo Québec, d'un membre du conseil ou d'un représentant mandaté à un événement seront remboursés en fonction de la grille tarifaire suivante.

Repas	Montant alloué	Admissibilité
Déjeuner	12\$	Être en fonction* de pour un minimum de 4 heures durant la période de 6h et 11h
Dîner	17.50\$	Être en fonction* de pour un minimum de 4 heures durant la période de 11h à 16h
Souper	22.50\$	Être en fonction* de pour un minimum de 4 heures durant la période de 16h à 21h

*Les déplacements font partie du temps en fonction

Les dépenses de plus de 500 \$ pour le même événement devront être autorisées préalablement par le conseil d'administration.